



## Bonsoir j'ai reçu un Avis d'huissier pour une saisie

Par **touko13**, le **05/05/2014** à **21:12**

bsr j'avais pris un crédit a la consommation auprès de mon ancienne banque. Aujourd'hui je suis dans une autre banque, je perçois l'allocation spécifique solidarité et je vis seule avec mon enfant de 4ans, je viens de recevoir un courrier d'huissier avec un document m'informant que si je ne règle pas la totalité (4000euros) il saisirait la justice. Peuvent-ils saisir mes meubles et mon compte? merci

Par **louison123**, le **06/05/2014** à **11:09**

Sans décision de justice, l'huissier ne peut rien faire, il agit comme une société de recouvrement.

Si vos revenus sont le RSA, même avec une décision de justice, il ne pourra pas saisir.  
De quand date vos impayés ?